

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021 à 18h Salle des fêtes de Sorède

### COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 1<sup>er</sup> Juin 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Hervé CADENE, Frédérique MARESCASSIER, Cyril GASCHT, Anne-Marie BRUNIE, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Jean-Marc RONFLARD, BRIAND Brigitte, PENEAU Xavier, Dominique TAQUET, Michel LEFIER, Bettina BAUER, Delphine COVILI, Benjamin CRISTINI, Marina PUJOL, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Jean Louis MATS, Béatrice DELAUNAY.

Absents avec procuration :

Mireille MESTRES donne pouvoir à Yves PORTEIX

Brigitte BRIAND donne pouvoir à Jacques JUANOLA

Yvette PERIOT donne pouvoir à M. Jean-Louis MATS

Philippe GUYMEZANES donne pouvoir à Jean-Louis MATS

Mme BRIAND arrive au moment de la question n°2

M. Hervé CADENE est élu secrétaire de séance.

#### 1) Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Avril 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu du Conseil Municipal.

A la demande de M. MATS, la tribune de l'opposition à l'origine de la mise au point par le Maire sera annexée au Compte Rendu.

***L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte rendu.***

#### 2) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

**Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes telles que présentées par M. le Maire**

**21.25** : Convention d'honoraires avec la SCP KRIVINE et VIAUD pour le pourvoi en cassation intenté par Mmes FERNEZ et ROBINSON

**21.26** : marché avec MANUTAN, pour fournir une armoire de charge pour tablettes à l'école élémentaire, pour un prix de 1 174.03 €HT soit 1 408.84 €TTC. Les décisions 21.26 et 21.27 entrent dans le cadre du programme Ecoles numériques 2020 pour lequel la commune a obtenu une subvention 7000 € sur dépense globale de 14 000 €.

**21.27** : marché avec MANUTAN, pour fournir des étuis de protection pour tablettes à l'école élémentaire, pour un prix de 435.75 €HT soit 522.90 €TTC

**21.28** : marché avec ECD/CUCINA pour fournir un lave-linge pour l'entretien des écoles, pour un prix de 464.93 €HT soit 557.91 €TTC.

**21.29** : marché de travaux avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS pour l'aménagement d'une aire multimodale aux abords du complexe sportif communautaire, pour un prix de 157 246 €HT soit 188 695.80 €TTC. M. le Maire rappelle les 4 entreprises qui avaient soumissionné à la consultation.

**21.30** : marché complémentaire à la maîtrise d'œuvre avec la société BE2T pour l'aménagement d'une aire multimodale aux abords du complexe sportif communautaire.

**21.31** : marché de prestation avec SOCOTEC pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant démolition d'une maison, appartenant à la commune, rue de la Gabarre, à Sorède, pour un prix de 530 € HT soit 636 TTC.

**21.32** : marché de prestations avec le bureau d'études TECSOL SA concernant une étude de faisabilité de photovoltaïque en autoconsommation sur les bâtiments communaux pour un prix de 4 900€ HT soit 5 880 TTC.

**21.33** : conclusion, avec l'Etat - ministère chargé des Transports- de la convention de financement, n°2833252, relative à la création d'une piste cyclable route de Palau Del Vidre, entre le giratoire des micocouliers et le carrefour du complexe sportif, de l'aire multimodale et de l'eurovélo8, à Sorède.

**21.34** : marché avec l'EURL d'Architecture Jean-Claude KAISER pour l'extension du pôle de restauration scolaire à Sorède pour un prix de 13 500€HT soit 16 200€ TTC.

21.35 : marché avec l'EURL d'Architecture Jean-Claude KAISER pour l'extension du groupe scolaire, par la création de deux classes à l'école élémentaire à Sorède pour un prix de 25 970€HT soit 31 164€ TTC. Il y a eu trois propositions d'architectes.

### 3) Subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis formulé par la commission communale des associations sur les demandes de subvention. Il a été proposé que nombre d'associations n'ayant pas fonctionné comme d'habitude du fait de la crise sanitaire, il convenait de baisser leurs subventions.

M. le Maire donne lecture de chacune des propositions de subventions aux associations. Albères Evasion a demandé une subvention exceptionnelle en raison de l'organisation, l'année prochaine, de la fête de la randonnée départementale. Cette demande a reçu une réponse favorable sur le principe à hauteur de 1000 €. Néanmoins, elle sera réexaminée ultérieurement car cet évènement risque de ne pas avoir lieu.

Concernant la Micoucouline, qui a repris ses activités depuis quelques temps, il sera peut-être opportun d'ajuster la subvention prochainement.

L'association IF demande 900 € pour réaliser des animations (à l'arborétum du mas del ca) à destination de tous les Sorédiens, elle intervient en parallèle pour l'école qui finance le projet, classe par classe.

En intégrant les avances de subventions au profit du FCAA et de l'école de musique, on obtient un montant global de subventions allouées de 20 270 €, sur les 34 840 € demandés par les associations.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité**

**Les membres des bureaux de chaque association s'abstenant au moment du vote de la subvention les concernant,**

- Approuve les subventions pour l'année 2021 comme suit :

Nom de l'Association	Montant subvention en €HT	
	Annuel	Exceptionnel
Subventions : 65748		
AAPPMA SOCIETE DE PECHE L'ALBERIENNE	270	
ACCA / CHASSE	1000	
ACPG CATM	400	
ALBERES EVASION	700	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	
APCS PROTECTION DES CHATS DE SOREDE	500	
ARCHERS DES ALBERES	250	
CENTRE ART DANSE	350	
CHOEUR DES ALBERES	250	
CLUB AMITIE ET LOISIRS	500	
COCKTAIL COMEDIE ANIMAT°	200	
COTCOLLEDA	450	
CYCLO-CLUB VILLELONGUAI	150	
ECOLE DE MUSIQUE DES ALBERES	3000	
ELS AMICS SARDANISTES	1000	
GV LA MICOCOULINE	450	
GROUPE ULTRERA	250	
INITIATION A LA FORET	150	900
J'PEUX PAS J'AI COUTURE	500	
JUDO CLUB SOREDE	250	

LES AMIS DE PADRE HIMALAYA (+APERRO)	900	
MEDIALETTRES	250	
OKINAWA KYUDOKAN FRANCE KARATE	200	
OCTOPUS 66	100	
PALETTE DES ALBERES	700	
PETANQUE SOREDIENNE	1000	
ST ASSISCLE -STE VICTOIRE	1400	
SECOURS POPULAIRE	250	
SPORTS EN FETE	250	
TENNIS CLUB DE SOREDE	1100	
TOP ZEN	100	
VELO CLUB DES ALBERES	100	
EL CAMPET	100	
<b>TOTAL</b>	<b>14200 €</b>	<b>900 €</b>

- Dit que les crédits correspondants sont ouverts à l'article 65748 du budget primitif de la commune 2021,
- Autorise M. le Maire à en effectuer le versement.

#### **4) Subvention au CIOSCA pour 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande faite par le Comité Intercommunal des Œuvres Sociales des Cantons Côte Vermeille Albères (CIOSCA) de bénéficier de la subvention annuelle, à hauteur de 0.70% de la masse salariale, pour 2021.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la subvention au profit du CIOSCA d'un montant de 4 498.46 € qui seront inscrits au budget de l'exercice en cours article 65748
- Autorise M. le Maire à en effectuer le versement.

#### **5) Création d'un poste de contractuel à temps incomplet pour accroissement saisonnier d'activité aux services administratifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de la période estivale d'une part et de la date d'intégration de la personne recrutée au service urbanisme d'autre part, il est nécessaire de créer un poste de contractuel pour faire face à une surcharge de travail temporaire, aux services administratifs.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

- Approuve la création d'un poste d'agent contractuel à temps incomplet, 21 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, au service administratif, dans le grade d'adjoint administratif, pour la période du 1/07/2021 jusqu'au 30/09/2021 inclus. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice majoré 327.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- Autorise M. le Maire à signer un contrat de travail correspondant

#### **6) Déclassement d'une portion du domaine public – rue de l'église**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'arrêté d'alignement du domaine public faite par Mme COURCAMBECK propriétaire de la parcelle A194, sise 1 rue de l'église à Sorède. Pour approuver le plan d'alignement proposé, il convient en préalable d'extraire du domaine public communal 10m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise de l'escalier et 10m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise située en dessous du balcon.

M. GASCHT précise que cela permettra la division en volume en cas de vente par les propriétaires.

M. MATS demande quels sont les motifs de l'opération ? Est-ce la vente de l'immeuble ? M. le Maire le suppose mais précise qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été reçue à ce jour en mairie.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** L 141-3 du code de la voirie routière,

**Considérant** que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

**Qu'il** ne soit donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique avant le déclassement de ladite portion de parcelle,

- Décide de déclasser ces portions du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la commune comme indiqué dans le plan cadastral annexé à la présente.

- Approuve, sous réserve de la demande expresse des propriétaires de la parcelle AI 94, et de l'avis des domaines, la cession de 10 m<sup>2</sup> servant d'emprise à l'escalier pour l'euro symbolique

- Mandate M. le Maire pour procéder à la modification du tableau de classement de la voirie communale et signer les actes correspondants.

## **7) Acquisition d'un panneau d'information communale à led**

Afin de pouvoir bénéficier d'une information réactive durant la période estivale, et selon l'avis de la commission communale de communication, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de commander un nouveau panneau d'informations communales pour remplacer celui qui est hors services. Ce panneau plus facile à programmer que l'existant, aujourd'hui obsolète.

M. MATS pose la question du coût de la maintenance. M. PENEAU précise qu'il est garanti 5 ans, s'il y a une panne ce sera au ticket. Il souligne que le prix est le même que celui du panneau installé à Laroque des Albères depuis 3-4 ans alors qu'il est totalement graphique, avec une belle qualité.

Au départ, la commission avait choisi un petit panneau pour 6 000 €, à installer à l'entrée de village pour donner des infos. Mais ce choix a été modifié en raison de la panne du panneau existant et de la nécessité d'avoir un support pour les informations communales pour la saison. Si d'autres implantations sont à prévoir, les panneaux seront à coûts moindres.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve l'acquisition du panneau au prix de 10 188 € TTC

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune opération 906 article 2188

- Autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

## **8) Convention financière entre la Commune et l'entreprise REBUNET concernant l'installation d'une bouche d'incendie rue de la Coscolleda**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation d'installer une nouvelle bouche d'incendie rue de la Coscolleda. Ce besoin a été relevé par les pompiers lors de leur avis sur le lotissement Le Clos du Tassio. M. REBUNET, aménageur, a financé l'installation de cette borne incendie, la commune accepte de prendre à sa charge 50% du coût d'installation puisqu'elle se situe sur le domaine public et qu'elle servira pour les résidents du quartier de la Coscolleda.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve une convention avec l'entreprise REBUNET AMENAGEMENT pour lui rembourser 50% de l'acquisition de la bouche incendie soit 1 605 € HT soit 1 926 € TTC.

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 opération 924 PCS/DICRIM – article 2188

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

## **9) Ouverture d'un Contrat de Parcours Emploi Compétence ou Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'une baisse du temps de travail effectif aux Services techniques (absentéisme, temps partiels thérapeutiques), il est difficile de mener à bien les missions récurrentes, notamment d'entretien des espaces publics. Aussi, il est envisagé de recourir à un contrat d'accompagnement à l'emploi ou contrat de Parcours Emploi Compétence qui est aidé financièrement par l'Etat.

Mme DELAUNAY s'interroge sur le profil de poste pour la programmation de formations. Il s'agit d'un agent polyvalent aux services techniques.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve l'ouverture d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou contrat Parcours Emploi Compétence, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. Le contractuel sera affecté aux services techniques municipaux. Il sera placé sous la responsabilité d'un tuteur, M. Bernard BARRAL. Il percevra une rémunération brute mensuelle égale au S.M.I.C.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Mandate M. le Maire pour choisir le candidat et l'autorise à signer la convention correspondante ainsi que les pièces s'y rapportant.

## **10) Tarifs régie animations**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de compléter la régie « Animations » en approuvant un nouveau titre pour le stand des marchés du terroir et producteur bio à 3€ le mètre linéaire. Ces marchés auront lieu tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, dans les jardins de la mairie, et ce à compter de juin 2021.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** la délibération n°7.10- 17.26 du 28 Février 2017 concernant la régie de vente des différents produits et services au budget annexe animations, suite au transfert de la compétence Tourisme à la CCACVI,

**Vu** les délibérations n°17-43 du 11 Avril 2017, n°18-20 du 22 mars 2018, n°18-30 du 24 Avril 2018 et n°7.1-19.11 du 9/02/2019 modifiant la délibération ci-dessus mentionnée,

- Décide de compléter la délibération n°7.1-19.11 du 9/02/2019 dans son article 4 – Art. 7078 - en ajoutant comme suit : « stand marché du terroir et producteur bio (ml) : 3 € »
- Dit que le reste est inchangé.

## **11) Questions diverses**

✓ **Elections départementales et régionales** : M. le Maire expose le déroulé du double scrutin départementales et régionales, avec le respect des règles sanitaires

✓ **Désignation des jurés d'assises** – sur tirage au sort dans les listes électorales, sont désignés :

- M. GALLINARO François 5 rue Vora de la rivera
- M. JORDA Michel 14 route de Palau
- Mme TRAVE Laura 32 rue du Campet
- M. GENE Didier 3 rue de la Marinade
- Mme CARRERE Marguerite 14 rue de la Tagnarède
- M. MARGAIL Bernard 33 route d'Argeles

✓ **Plan local de lutte contre le moustique tigre**

M. MATS demande les actions de la commune contre le fléau. M. le Maire rappelle que, par le passé, plusieurs réunions publiques avec spécialistes, notamment de l'EID et du Département avaient été organisées. Impossibles en ce moment. Des ambassadrices, services civiques, conseillaient les particuliers pour qu'ils n'aient pas d'eau stagnante chez eux. 80% des moustiques proviennent des propriétés privées Il n'y a pas de traitement au niveau de la commune. La sensibilisation aux bons gestes est faite par affichage sur site de la mairie.

M. CRISTINI confirme la compétence du département et d'EID. Il n'y a pas de solutions miracles. Peut-être le recours aux chauves-souris notamment dans le cadre d'une lutte biologique. Le Conseil Municipal des enfants souhaite installer des nichoirs à oiseaux et peut être à chauves-souris.

✓ **L'avancée du dossier d'installation des pylônes pour antennes téléphonique**

A la demande de M. MATS, M. le Maire précise que les travaux commenceront peut-être d'ici la fin de l'année pour Lavail. Il y a un délai de deux ans, menant jusqu'en décembre 2022. M. PÉNEAU précise pour FREE que les formalités sont faites, ils auraient dû commencer les travaux.

✓ **Participation de représentants de la liste d'opposition aux cérémonies commémoratives**

M. le Maire répond à M. MATS, qu'ils seront conviés lorsqu'il n'y aura plus de contrainte de nombre, pour le 14 Juillet par exemple. Il n'y aura pas d'apéritif, mais la veille sera permis un pique-nique républicain, 6 personnes par table avec animation musicale sans danse et sans buvette. Le 18 juin sera sûrement en nombre restreint de participants.

✓ **Divers**

Mme DELAUNAY informe l'assemblée d'une nouvelle troupe de théâtre récemment créée, « Classique en août », soutenue par la Région, le Département, la CCACVI. Du 6 au 27 août, il y aura des représentations en extérieur, à Saint André.

✓ **Calendrier**

M. JUANOLA informe

- de la journée « **nettoyons la nature** » le 12 juin avec la municipalité et Lion's club de Perpignan et les écoles.
- de l'organisation a minima de la **Saint Jean**. L'association ira chercher la flamme à Perpignan, vendra les assiettes et les bouquets et contactera les écoles pour exposer des dessins.

✓ **Pôle médical**

M. le Maire informe le Conseil de la venue d'un deuxième médecin au pôle médical, d'ici la fin du mois de Juillet. Il faudra à moment donné réfléchir à une extension du pôle plus rapidement que prévue.

Le prochain Conseil Municipal sera vraisemblablement le 6 juillet à 18h à la salle des fêtes

**Séance levée à 19h22**

**Affiché le 06 Juin 2021**

Le Maire,  
  
Yves PORTEIX



Le Secrétaire de Séance,

  
Hervé CADENE